

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix-Travail-Patrie**



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace-Work-Fatherland**

# **SOMMET MONDIAL SUR LE HANDICAP**

**DECLARATION DE MADAME PAULINE IRENE NGUENE**

**MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES  
DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**Sur les points :**

- **Inclusion des personnes handicapées dans les Politiques et Programmes de Développement**
- **Réponses apportées aux besoins des personnes Agées**

Londres, le 24 juillet 2018

➤ **Monsieur / Madame le (la) Président (e),**

Le Gouvernement de la République du Cameroun se réjouit de l'invitation qui lui a été adressée pour prendre part au premier Sommet Mondial sur le Handicap.

Aussi, voudrais-je saisir l'opportunité qui m'est offerte pour adresser mes félicitations aux acteurs de cette initiative louable qui met au cœur de l'attention la problématique du Handicap.

➤ **Monsieur / Madame le (la) Président (e),**

➤ **Mesdames, Messieurs,**

Le Sommet qui nous réunit ce jour revêt une importance majeure. En effet, sur la base des résultats officiels du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat publiés en 2010, lesquels situent la population du Cameroun à 19 406 100 habitants, et en appliquant le ratio de 15% qui ressort du Rapport Mondial sur le handicap publié la même année conjointement par l'Organisation Mondiale de la Santé et la Banque Mondiale, les personnes handicapées sont estimées à près deux millions neuf cent dix mille (2.910.000) au Cameroun. Selon le même rapport, le vieillissement de la population n'est pas étranger à cette augmentation du nombre de personnes porteuses de déficiences dans le monde.

Considérant donc ce lien étroit entre la déficience et le vieillissement, il va sans dire qu'au cours d'une assise comme celle qui nous réunit ici, une attention particulière doit aussi être accordée aux besoins des personnes âgées, dont la vulnérabilité s'aggrave souvent du fait d'un handicap.

➤ **Monsieur / Madame le (la) Président (e),**

➤ **Mesdames, Messieurs,**

La problématique du Handicap corrélée à celle du Vieillissement tient une place importante dans l'élaboration et la mise en œuvre des Politiques et Programmes de développement au Cameroun.

En effet, la Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 présente un Cameroun **émergent, démocratique et uni dans sa diversité**. Sur la voie de l'émergence, le Cameroun a entièrement adhéré aux Objectifs de Développement Durable qui considèrent le capital humain comme moteur de croissance.

Dans cette veine et conformément à la Politique d'inclusion sociale du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), boussole de l'action gouvernementale, a fixé le cap pour la prévention et la prise en charge des problèmes liés au handicap et au vieillissement : il s'agit d'assurer le plein épanouissement des personnes handicapées et des personnes âgées dans tous les secteurs de la vie socioéconomique.

Pour ce faire le Gouvernement du Cameroun a procédé à l'élaboration et à la mise en œuvre de documents d'orientation stratégique spécifiques à ces groupes vulnérables.

Dans ce sens, nous voulons indiquer le Document de Politique Nationale de

Protection et de Promotion des personnes handicapées au Cameroun et celui relatif aux personnes âgées, lesquels sont assortis de Plans d'actions.

L'opérationnalisation de la Politique d'inclusion sociale du Chef de l'Etat se décline en cinq domaines prioritaires :

### **1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel de protection**

Sur ce point, nous voulons rappeler que la Constitution camerounaise affirme dans son préambule que « **La nation (...) protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées** ». Dans cette dynamique, notre pays a adopté la Loi N° 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées qui vient améliorer la prise en charge de ces catégories sociales.

Au plan institutionnel et eu égard au caractère transversal des besoins de ces catégories sociales vulnérables, plusieurs départements ministériels sectoriels ont des missions visant leur plein épanouissement. A côté des pouvoirs publics, il importe de saluer l'action des partenaires au développement et surtout celle dynamique de la société civile, avec en première ligne les associations de personnes handicapées, qui prennent véritablement en main leur destin.

### **2. La prévention des déficiences**

Le Gouvernement et ses partenaires mettent un accent particulier sur la prévention des déficiences. Ainsi le dépistage précoce des handicaps, la vaccination, notamment contre la poliomyélite actuellement éradiquée au Cameroun, l'organisation de campagnes de sensibilisation, sont, entre autres, des actions menées dans ce domaine.

S'agissant spécifiquement des personnes âgées, la promotion d'un vieillissement sain et actif en vue de l'amélioration de la qualité de vie, apparaît comme une arme efficace dans la stratégie de prévention.

### **3. La réadaptation**

De nombreuses actions sont menées en matière d'accompagnement psychosocial, de rééducation polyfonctionnelle, de chirurgie orthopédique, et d'éducation spéciale des personnes handicapées et des personnes âgées. Les résultats obtenus par les structures spécialisées et l'approche de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) sont remarquables.

### **4. L'intégration socio-économique**

Les personnes handicapées et les personnes âgées ont des potentialités, dont la valorisation garantit leur participation optimale à l'effort national de développement inclusif et durable. Aussi l'accent est-il mis sur le renforcement des capacités en vue de l'autonomisation de ces personnes, à travers notamment la facilitation et la promotion de :

- ✓ L'accès à l'éducation et à la formation professionnelle des enfants et jeunes handicapés ;
- ✓ L'entrepreneuriat social ;
- ✓ L'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées et des personnes âgées à travers la mise en œuvre de divers programmes et projets ;
- ✓ L'accès à l'information et aux activités culturelles. Indiquons à titre illustratif ici que la traduction systématique en langue des signes est devenue une tradition au Cameroun ;

- ✓ L'accessibilité numérique ;
- ✓ L'accès aux infrastructures, à l'habitat et aux transports, à travers l'accessibilité universelle dans ces secteurs.

## **5. La participation à la vie politique**

Les pouvoirs publics garantissent la jouissance et l'exercice par les personnes handicapées et les personnes âgées de leurs droits civils et politiques. En outre, l'Etat encourage leur participation dans le processus de prise de décision par le biais de leur implication dans diverses consultations.

- **Monsieur / Madame le (la) Président (e),**
- **Mesdames, Messieurs,**

Comme on peut le constater, des avancées significatives sont enregistrées, en matière de promotion et de protection des droits des personnes handicapées et des personnes âgées. Toutefois, de nombreux défis restent à surmonter.

Il nous faut davantage consolider le cadre juridique et institutionnel de protection des personnes handicapées et des personnes âgées.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, notre pays s'est doté d'une loi de promotion et de protection des personnes handicapées qui internalise les dispositions de la Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées. Le processus de signature des décrets d'application de ladite loi est en cours.

Les contraintes économiques et financières limitent cependant la dynamique engagée par le Gouvernement camerounais en vue de l'atteinte de ces objectifs pour un développement inclusif et durable.

Pour ce qui est de la densification du réseau institutionnel, nous avons entrepris dans diverses régions du pays la construction et l'équipement d'un Centre de Réhabilitation pour Personnes Handicapées, d'une Maison des Ages, centre d'épanouissement des personnes âgées. A cela il faut ajouter le processus de modernisation que nous entendons engager au « Rehabilitation Institute for the Blind » et au Centre de Formation des Femmes Handicapées.

Au-delà du volet institutionnel, le Gouvernement camerounais reste persuadé que la protection et la promotion des droits des personnes handicapées et des personnes âgées ne peuvent être effectives que si les familles et les communautés continuent à jouer efficacement et véritablement leurs rôles dans l'encadrement et la prise en charge de ces couches sociales vulnérables. C'est pourquoi nous lançons un appel pour un Réseau Mondial en faveur de la Réhabilitation à Base Communautaire, afin qu'un partenariat mondial et solidaire en direction des personnes handicapées et des personnes âgées, soit porté aussi bien par nos Etats que par nos peuples.

**Je vous remercie. /-**